

**DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE**

**D-2015/589**

**Mise en place et hébergement d'un environnement numérique de travail. Avenant au marché 2012-536. Prolongation de la durée du marché**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2011, la Ville de Bordeaux a invité les communes de la Métropole, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde (DSDEN33), à participer au déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) commun à destination des écoles primaires.

Un groupement de commande a alors été constitué entre les villes de Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Mérignac, Pessac, Saint Médard en Jalles et Villenave d'Ornon.

En 2012, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les 9 communes partenaires et la DSDEN33, la Direction de la Commande Publique et du Contentieux a lancé un appel d'offre en vue de mettre en œuvre, d'accompagner le déploiement et d'assurer l'hébergement de cette plateforme ENT.

A l'issue de cette consultation, le groupement de commande a conclu avec les sociétés ATOS WORLDLINE et PIXEL COOKERS le marché n°2012-536, marché à bon de commande sans montant minimum ni maximum pour une durée de trois ans.

Un espace numérique de travail a ainsi pu être mis en place dans les écoles des villes partenaires proposant aux écoliers, dans un environnement adapté, différents outils tel qu'un cahier de texte, un cahier de liaison, un espace de travail propre, des services de communications (messagerie, blog, forum...) et de réalisation pédagogique (créations de contenus, textes, photo, vidéo...).

Le coût du développement de l'espace numérique de travail précité, conçu sur la base de logiciels libres, s'élève à ce jour à 40.000 euros.

Après avoir fait l'objet d'un premier avenant par délibération du 29/09/2014 n° 2014/480 désignant la société PIXEL COOKERS comme unique titulaire, ce marché arrive à échéance le 20/12/2015.

Dans la cadre de la mise en place des services mutualisés de Bordeaux Métropole, la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information souhaite prolonger la durée du marché précité pour une année supplémentaire.

Cette prolongation permettra non seulement de maintenir ce service aux enseignants, élèves et parents d'élèves pendant l'année scolaire en cours mais surtout de relancer un nouveau marché métropolitain afin de proposer ce service à l'ensemble des communes de la Métropole.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant précité avec la société PIXEL COOKERS, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale), articles 2031,611,6156,6184,617,6182.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**D-2015/590**

**Travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des bâtiments de la Ville et du CCAS de Bordeaux. Lot 8.1 : menuiseries bois.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des bâtiments pour la Ville de BORDEAUX et le CCAS de BORDEAUX, un appel d'offres ouvert après appel d'offres infructueux a été lancé sur la base d'un dossier de consultation concernant le lot 8.1\_Menuiserie bois - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 4 novembre 2015, a attribué le marché à la société RICHARD.

La durée du marché à bons de commande conclu sans minimum ni maximum court à compter du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le décembre 2018.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la sociétés précitée, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville de BORDEAUX de l'exercice en cours, rubrique 020 article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/591**

**Maintenance des ascenseurs, monte livres et monte charges de la Ville, du CCAS et de l'Opéra de Bordeaux.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les différents axes de la politique de maintenance de la ville de Bordeaux visent notamment à protéger les personnes et les biens, augmenter la durée de vie de ses matériels, à diminuer leur taux de panne (meilleure fiabilité), avoir un état précis des équipements et de l'installation et réduire ses consommations énergétiques. Ainsi, dans cette perspective et dans le cadre de la politique de groupement d'achats Ville, C.C.A.S. et l'Opéra de Bordeaux et des objectifs fixés en vue de diminuer le budget global de ces marchés, un appel d'offres ouvert relatif à la maintenance des ascenseurs, monte livres et monte charges de la ville, du CCAS et de l'Opéra de Bordeaux a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 4 novembre 2015, a décidé d'attribuer le marché à la société REGIONAL ASCENSEURS.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2017 selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 77.I du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 322, Article: 2313, Rubrique: 321, Article: 6068/ Rubrique: 064, Article: 6156 / Rubrique: 311, Article: 6156 / Rubrique: 321, Article: 6156 / Rubrique: 020, Article: 61522 / Rubrique: 033, Article: 61522 / Rubrique: 094, Article: 61522 / Rubrique: 213, Article: 61522 / Rubrique: 813, Article: 61522 / Rubrique: 020, Article: 6156.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/592**

**Maintenance des ouvrants motorisés hors normes de la Ville et de l'Opéra de Bordeaux.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les différents axes de la politique de maintenance de la ville de Bordeaux visent notamment à protéger les personnes et les biens, augmenter la durée de vie de ses matériels, à diminuer leur taux de panne (meilleure fiabilité), avoir un état précis des équipements et de l'installation et réduire ses consommations énergétiques. Ainsi, dans cette perspective et dans le cadre de la politique de groupement d'achats Ville, C.C.A.S. et l'Opéra de Bordeaux et des objectifs fixés en vue de diminuer le budget global de ces marchés, un appel d'offres ouvert relatif à la maintenance des ouvrants motorisés hors normes de la Ville et de l'Opéra de Bordeaux a été lancé sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 4 novembre 2015, a décidé d'attribuer le marché à la société THYSSENKRUPP.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour une durée initiale de 1 an du 01/01/2016 au 31/12/2016. Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2019 selon les dispositions des articles 16 et 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 77.I du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques: 322, Article: 6156, Rubrique: 321, Article: 6068, Rubrique: 64, Article: 6156, Rubrique: 311, Article: 6156, Rubrique: 321, Article: 6156, Rubrique: 020, Article: 61522, Rubrique: 33, Article: 61522, Rubrique: 94, Article: 61522, Rubrique: 213, Article: 61522, Rubrique: 813, Article: 61522, Rubrique: 020, Article: 6156, Collectivité: BX,

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/593**

**Maintenance corrective et évolutive des solutions géoconcept et des logiciels associés. Marché droits exclusifs**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est dotée depuis 1997 d'un système d'information géographique (SIG) utilisé par les directions de la Ville pour accompagner et faciliter les missions se rapportant au territoire telles que :

- l'inventaire du patrimoine municipal,
- la géolocalisation des actions municipales,
- la préparation des interventions des agents sur le terrain,
- les réflexions prospectives touchant à l'aménagement du territoire
- la réalisation d'analyses permettant d'observer l'évolution dans le temps des indicateurs stratégiques de la Ville.

La Ville de Bordeaux utilise depuis 2010 à cet effet les solutions logicielles distribuées par la société GEOCONCEPT.

Afin de garantir leur bon fonctionnement et leur pérennité, il convient de conduire avec cette société au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive des différents produits,
- les formations spécifiques aux évolutions du produit,
- les prestations d'accompagnement au déploiement dans les services.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée d'un an à compter de sa notification renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Le montant annuel des dépenses est estimé à 26.000 euros TTC.

A l'issue de cette procédure négociée et vu du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 4 novembre 2015 a décidé d'attribuer le marché à la société GEOCONCEPT.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société GEOCONCEPT, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale), articles 6156, 6228, 6184, 2031,205, 232.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/594**

**Maintenance des systèmes de sécurité incendie, des installations de désenfumage et de brumisation pour les services et établissements de la ville, de l'Opéra national et du CCAS de Bordeaux- Marché autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les différents axes de la politique de maintenance de la ville de Bordeaux visent notamment à protéger les personnes et les biens, augmenter la durée de vie de ses matériels, à diminuer leur taux de panne (meilleure fiabilité), avoir un état précis des équipements et de l'installation et réduire ses consommations énergétiques. Ainsi, dans cette perspective et dans le cadre de la politique de groupement d'achats Ville, C.C.A.S. et l'Opéra de Bordeaux et des objectifs fixés en vue de diminuer le budget global de ces marchés, un appel d'offres ouvert relatif à la maintenance des systèmes de sécurité incendie, des installations de désenfumage et de brumisation pour les services et établissements de la ville, de l'Opéra national et du CCAS de Bordeaux a été lancé sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 4 novembre 2015, a décidé d'attribuer le marché à la société INEO AQUITAINE.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour une durée initiale de 1 an du 01/01/2016 au 31/12/2016. Le marché peut être reconduit pour une période de 1 an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2017 selon les dispositions des articles 16 et 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 77.I du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques: 322, Article: 6156, Rubrique: 321, Article: 6068, Rubrique: 64, Article: 6156, Rubrique: 311, Article: 6156, Rubrique: 321, Article: 6156, Rubrique: 020, Article: 61522, Rubrique: 33, Article: 61522, Rubrique: 94, Article: 61522, Rubrique: 213, Article: 61522, Rubrique: 813, Article: 61522, Rubrique: 020, Article: 6156, Collectivité: BX.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/595**

**Nettoyage des piscines de la ville de Bordeaux.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un appel d'offres ouvert relatif au nettoyage et à la désinfection des parties horizontales et verticales des piscines (bassins, pataugeoires, pédiluves, SPA, bassins ludiques, jeux, douches et sanitaires) et aux analyses quotidiennes de la qualité des eaux de bassin a été lancé sur la base d'un dossier de consultation. Ces prestations concernent les piscines couvertes : GRAND PARC, JUDAÏQUE et TISSOT et un bassin d'été : STEHELIN ouvert en juillet et août chaque année.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 4 novembre 2015, a décidé d'attribuer le marché à la société CEMONET pour un montant de 302 975 euros hors taxes.

Le marché est conclu pour 60 mois à compter de sa notification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 - article 6156.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/596**

**Constitution d'un groupement de commandes Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale.  
Acquisition de linge de maison. Signature d'une convention.  
Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme l'autorise l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux proposent la constitution d'un groupement de commandes dans l'objectif de souscrire un marché public.

Les groupements permettent de coordonner et de regrouper les achats pour réaliser des économies d'échelle, en obtenant des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises.

Dans le cadre de leur politique de rationalisation et d'optimisation des moyens, les collectivités susvisées lancent le projet de la passation des marchés ayant pour objet l'acquisition de linge de maison et de petite enfance, nécessaires au fonctionnement des services de chaque membre du groupement de commandes.

Une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement, celle-ci définit les modalités de fonctionnement du groupement (désignation du coordonnateur, définition des missions, modalités de leur adhésion). Il importe de préciser que la mise en concurrence au nom du groupement sera réalisée, par la Ville en qualité de coordonnateur, après recensement et agrégation des besoins dans un seul cahier des charges mais qu'il appartiendra à chaque membre d'exécuter son propre marché.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**CONVENTION**  
**PORTANT CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**  
**ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION**  
**SOCIALE DE BORDEAUX POUR L'ACQUISITION DE LINGE DE MAISON**  
**ET DE PETITE ENFANCE**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- **la Ville de BORDEAUX**, représentée par son maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du .....,  
d'une part ;

**ET :**

- **le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BORDEAUX**, représenté par son président en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du .....,

d'autre part ;

**IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et de préciser les modalités de son fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

**ARTICLE 2- Membres du groupement**

Les membres du groupement de commandes sont :

- la Ville de BORDEAUX,
- le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BORDEAUX.

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est **la Ville de BORDEAUX**.

**ARTICLE 3 – Périmètre fonctionnel**

Les prestations concernées par le groupement de commandes sont :

**La fourniture de linge de maison et de petite enfance pour la Ville et le CCAS de Bordeaux.**

## **ARTICLE 4 – Règles applicables**

Le groupement de commandes est soumis au respect des règles applicables aux collectivités territoriales et plus particulièrement au code des marchés publics.

## **ARTICLE 5- Adhésion au groupement de commandes**

La signature de la présente convention constitutive emporte adhésion de chaque membre désigné à l'article 2 ci-avant au groupement de commandes.

Cette adhésion doit faire l'objet **d'une autorisation préalable des assemblées délibérantes de chacun des membres du groupement.**

Les délibérations des assemblées délibérantes dûment transmises au préalable au représentant de l'Etat sont notifiées au coordonnateur.

Il appartient au coordonnateur de transmettre au représentant de l'Etat la convention constitutive dûment signée par chaque membre et ensuite de la notifier à chacun des membres.

## **ARTICLE 6- Durée du groupement de commandes**

La présente convention constitutive entre en vigueur à la date d'acquisition de son caractère exécutoire.

Le groupement de commandes a une durée limitée à la durée nécessaire à la réalisation de son objet, soit au terme de la durée du dernier des marchés passés.

## **ARTICLE 7- Modalités organisationnelles de fonctionnement du groupement de commandes**

### **7-1 Coordonnateur du groupement de commandes**

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est **la Ville de BORDEAUX.**

Le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX donne ainsi mandat au coordonnateur pour organiser la procédure de passation des marchés publics nécessaires à la réalisation des prestations définies ci-avant à l'article 3, signer et notifier lesdits marchés.

### **7-2 Missions du coordonnateur**

Le coordonnateur du groupement de commandes est chargé, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, des missions suivantes :

► **au plan de la préparation des marchés publics :**

- assistance de chacun des membres du groupement de commandes dans la définition des besoins,
- élaboration du Dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins déterminés par chacun des membres du groupement ;
- choix de la procédure de passation des marchés conformément aux dispositions du code des marchés publics.

► **au plan de la passation des marchés publics :**

- organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, notamment :
  - réalisation des opérations de publicité de la procédure de passation (AAPC),
  - réception des offres,
  - information des candidats durant la période de publicité,
  - secrétariat de la Commission d'appel d'offres,
  - information des candidats retenus et des candidats évincés (article 80 du CMP),
  - rédaction du rapport de présentation prévu à l'article 79 du code des marchés publics,
  - **signature des marchés publics,**
  - transmission au représentant de l'Etat,
  - notification des marchés aux titulaires,
  - publication des avis d'attribution, le cas échéant.

► **au plan de l'exécution :**

- conseil juridique et technique dans l'exécution du marché public
- signature des avenants
- transmission au représentant de l'Etat le cas échéant,
- notification des avenants aux titulaires

► **au plan des actions en justice :**

Le coordonnateur du groupement de commandes reçoit mandat des membres du groupement de commandes pour ester en justice, aussi bien en tant que défendeur que demandeur, dans le cadre strict de sa mission limitée à la passation des marchés. Il informe chaque membre du groupement de commandes sur sa démarche et son évolution.

Toute action relative à l'exécution des marchés publics reste de la compétence de chacun des membres du groupement de commandes.

### **7-3 Commission d'appel d'offres**

Conformément aux dispositions de l'article 8-VII du code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur. Elle fonctionne selon les modalités prévues par le code des marchés publics.

## **ARTICLE 8 – Engagement des membres du groupement de commandes**

### **8-1 Définition des besoins**

Chaque membre du groupement de commandes détermine la nature et l'étendue de ses besoins à satisfaire.

Chaque membre s'engage sur le marché à hauteur de ses attentes exprimées clairement et préalablement lors de la définition des besoins.

### **8-2 Exécution du marché**

Chaque membre est chargé en ce qui le concerne de la bonne exécution du marché et ce dans le cadre des dispositions définies dans le marché.

Chaque membre s'engage à signaler au coordonnateur toute modification nécessaire au marché, tout problème dans l'exécution du marché et à lui communiquer toutes informations ou pièces relatives aux litiges et contentieux formés au titre de l'exécution du marché.

## **ARTICLE 9- Participation financière**

Le coordonnateur assure les missions définies ci-avant à l'article 7 à titre gracieux et prend en charge les frais de gestion liés au fonctionnement du groupement de commandes ainsi que les frais liés à la publicité.

## **ARTICLE 10- Modification de la convention constitutive**

Toute modification de la présente convention est approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes.

Elle fait l'objet d'un avenant adopté par délibération concordante des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes.

## **ARTICLE 11- Retrait**

Chaque membre du groupement de commandes peut se retirer. Le retrait est constaté par une décision de l'assemblée délibérante compétente et est notifiée au coordonnateur.

Le membre du groupement de commandes qui se retire, demeure tenu par les engagements pris dans le cadre du marché conclu en son nom et pour son compte.

**ARTICLE 12- Litiges relatifs à la présente convention**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de BORDEAUX.

Les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

A BORDEAUX, le .....

Pour la Ville de BORDEAUX,  
Le Maire  
Alain JUPPE

Pour le CCAS de BORDEAUX,  
Le Président

**D-2015/597**

**Construction du groupe scolaire du Bassin à flots. Résiliation des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**Construction du groupe scolaire du Bassin à flots – Résiliation des marchés.**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier situé entre la rue Bourbon et la rue de la Faïencerie à Bordeaux (33), sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bordeaux, la Ville envisageait la construction du Multi-accueil et du Groupe Scolaire des Bassins à flot n° 1.

Le projet des Bassins à flot (700 000 m<sup>2</sup> à construire sur les dix ans à venir) qui accueillera près de 5 400 logements, des activités économiques, des services, des commerces, des loisirs et des équipements de proximité, est porté dans le cadre d'un PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble).

Le projet comprend la réalisation :

- d'une structure multi accueil petite enfance de 60 places;
- d'une école maternelle de 6 classes;
- d'une école élémentaire de 9 classes;
- de locaux communs (Pôle de restauration, Centres de loisirs, Salles plurivalentes)
- des espaces extérieurs (cours de récréation, préaux, stationnement..);
- d'un logement pour un agent;

Les travaux étaient répartis en 13 lots.

Par délibération D-2011/607 du 24 octobre 2011, vous avez autorisé la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre n° M110436 avec le groupement composé de RUDY RICCIOTTI/BERIM MIDI-PYRENEES pour un montant de 1 166 525,83 euros HT (forfait provisoire). Le forfait définitif d'un montant de 1 391 831,90 euros a été arrêté par délibération D-2013/121 du 25 février 2013.

Par délibération D-2014/465 du 29 septembre 2014, vous avez autorisé la passation de 13 marchés de travaux.

Depuis le démarrage des travaux, en novembre 2014, plusieurs évènements méritent d'être rapportés.

En janvier 2015, le démarrage des opérations a mis à jour des vestiges archéologiques d'anciens canaux. Puis la découverte de pollution de type radium 226, lors des travaux de terrassement préalables à la construction du groupe scolaire et de la crèche située sur la parcelle située entre la rue de la Faïencerie et la rue Bourbon, a nécessité l'arrêt du chantier, la mise en sécurité du site et l'alerte de la Préfecture.

Le Préfet saisi par la Ville a prescrit par arrêté en date du 3 juin 2015 des mesures relatives à la gestion du risque radioactif (définition d'un périmètre de sécurité et mise en sécurité du site, affouillement de sols et évacuation de terres ou remblais, évaluation de l'exposition radiologique et des risques sanitaires induits, étude documentaire, stratégie d'investigation, investigations sur le terrain et scénario d'assainissement).

La découverte de la pollution radiologique sur la parcelle impose d'abandonner le projet de construction sur cette parcelle. Ces éléments constituent un motif d'intérêt général qui justifie la résiliation des différents marchés constitutifs de l'opération.

Ainsi, conformément aux dispositions des articles 45 et 46.4 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable au marchés de travaux d'une part et l'article 33

applicable aux marchés de prestations intellectuelles d'autre part, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Maire à résilier les marchés suivants au motif que la pollution radiologique découverte sur la parcelle interdit la construction d'un groupe scolaire sur son emprise :

- M110436 avec le groupement composé Agence RUDY RICCIOTTI/ BERIM MIDI-PYRENEES pour un montant de 1 391 831,90 euros HT.

Marché 2014-327 \_ Lot 01: Voirie Réseaux Divers avec la société Société ATLANTIQUE ROUTE pour un montant de 1 000 850,46 euros HT.

Marché 2014-328 Lot 2 : MacroLot Clos Couvert  
Lot 02.1 - Gros-Oeuvre, Démolition, Charpente bois  
Lot 02.2 - Isolation thermique par l'Extérieur, Enduits  
Lot 02.3 - Façade et surtoiture bois  
Lot 02.4 – Etanchéité  
Lot 02.5 – Couverture  
Lot 02.6 - Menuiseries extérieures, Serrurerie  
Avec la Société FAYAT pour un montant de 5 559 414,36 euros HT.

Marché 2014-329 Lot 3 : Cloisons, Doublage avec la Société NAVELLIER pour un montant de 216 953,44 euros HT.

Marché 2014-330 Lot 4 : Faux-plafonds avec la Société PLAFONDECOR pour un montant de 387 368,20 euros HT.

Marché 2014-331 Lot 5 : Menuiseries Intérieures, Mobilier avec la Société RIDORET MENUISERIES pour un montant de 350 000 euros HT.

Marché 2014-332 Lot 6 : Revêtements de Sols Durs et Muraux avec la Société PLAMURSOL pour un montant de 167 340,82 euros HT.

Marché 2014-333 Lot 7 : Revêtements de Sols Souples Société ACTISOL pour un montant de 174 972,70 euros HT.

Marché 2014-334 Lot 8 : Peintures avec la Société MINOS pour un montant de 113 170,08 euros HT.

Marché 2014-335 Lot 9 : Cuisine avec la Société BONNET THIRODE pour un montant de 110 000 euros HT.

Marché 2014-336 Lot 10 : Electricité (CFO, CFA) avec la Société CENERGIA pour un montant de 826 940,07 euros HT.

Marché 2014-337 Lot 11 : Chauffage, Ventilation, Climatisation – Plomberie avec la Société BOBION JOANIN pour un montant de 972 000 euros HT.

Marché 2014-338 Lot 12 : Gestion technique du Bâtiment avec la Société CAREDAS pour un montant de 179 990 euros HT.

Marché 2014-339 Lot 13 : Ascenseurs, Monte-Charges avec la Société ASCENSUD 2000 pour un montant de 54 800 euros HT.

Marché M110067 assistance à maîtrise d'ouvrage HQE conclu avec CITAE pour un montant de 29 820 euros HT

Marché 2012-080 Contrôle technique conclu avec APAVE pour un montant de 48 640 euros HT

Marché 2012-079 Coordination SPS conclu avec DEKRA CONSEIL HSE pour un montant de 9 555 euros HT

Dans le cadre d'une résiliation pour motif d'intérêt général, le titulaire d'un marché a droit à une indemnité de résiliation, obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues, un pourcentage de 5%. Le titulaire a droit, en outre, à être indemnisé de la part des frais et investissements, éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, qui n'aurait pas été prise en compte dans le montant des prestations payées. Il lui incombe d'apporter toutes les justifications nécessaires à la fixation de cette partie de l'indemnité, dans un délai de quinze jours après la notification de la résiliation du marché. Pour les marchés de travaux, le titulaire doit, à cet effet, présenter une demande écrite, dûment justifiée, dans le délai de deux mois compté à partir de la notification de la décision de résiliation.

Ainsi après application de cette méthode de calcul définie par les CCAG applicables, le montant global des indemnités à verser aux titulaires est estimé à 515 118,53 euros hors taxes.

Ce montant ne prend pas en compte la part des frais et investissements engagés dont les titulaires veulent en outre être indemnisés.

Les indemnités et frais de résiliation versés aux titulaires conformément aux dispositions de l'article 46.4 du CCAG applicable aux marchés de travaux et de l'article 33 du CCAG applicable aux marchés de prestations intellectuelles seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020, 213 article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/598**

**Aménagement de la Place André Meunier. Résiliation des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des liaisons Bordeaux [Re] Centre, la place André Meunier occupe une place majeure : il s'agit d'un véritable carrefour social qui offre une magnifique respiration de près de 2 hectares en plein cœur de la métropole bordelaise et à cinq cent mètres de la gare Saint-Jean.

Devant la nécessaire réhabilitation de cette place et après une série de concertations publiques, un projet de place plantée réunissant de manière équilibrée différents équipements a été adopté:

- les œuvres de Federica Matta;
- le théâtre de verdure;
- une grande aire moderne de jeux d'enfants;
- la cabane associative;
- une aire de jeu de boules;
- un éclairage adapté.

En amont de l'opération, des marchés passés en procédure adaptée ont été conclus pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (marché 2012-554 conclu avec EGIS), contrôle technique (marché 2012-555 conclu avec VERITAS) et de coordination Sécurité et Protection de la Santé (marché 2013-1830 conclu avec DEKRA).

Par délibération D-2013/764 du 16 décembre 2013 vous avez autorisé la passation de marchés de travaux comme suit :

- Marché 2014-008\_Lot 1 VRD (Démolition, terrassement, vrd, génie civil et surfaces minérales) avec la Société FAYAT pour un montant de 2 347 891 euros HT.
- Marché 2014-009\_Lot 2 AIRE DE JEUX avec la Société PROLUDIC pour un montant de 166 013,01 euros HT.
- Marché 2014-010\_Lot 3 AMENAGEMENTS PAYSAGERS (terre végétale, plantations, adduction d'eau et arrosage) avec la Société BERNARD PAYSAGE et ENVIRONNEMENT pour un montant de 294 359,02 euros HT.
- Marché 2014-011\_Lot 4 MOBILIERS ET SERRURERIE avec la Société PROVILLE pour un montant de 333 916,95 euros HT.
- Marché 2014-012\_Lot 5 FORAGE Marché à bons de commande conclu pour un an à compter de sa notification pour un montant maximum de 25 000 euros HT avec la Société SEE ROQUEBERT.

Ce dernier marché a été entièrement exécuté.

En 2014, préalablement au démarrage opérationnel de l'aménagement, la Ville a demandé, dans le cadre d'un référé préventif, un constat de l'état des ouvrages situés sur la place et sa périphérie immédiate dans le but de se prémunir de toute contestation sur l'état des constructions existantes vis-à-vis des entreprises devant intervenir.

L'expert judiciaire, désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance, a mis en exergue deux contraintes majeures sur le périmètre d'aménagement :

- la fragilité structurelle d'un important réseau d'assainissement passant sous la place ;
- la présence de fissures sur différents niveaux du parking souterrain et quelques soucis d'étanchéité sous la dalle supérieure.

Le réseau d'assainissement a pu être réparé et conforté : à cette occasion, le chantier a mis en évidence des éléments du Fort Louis, jusqu'alors inconnus de la DRAC, qui ont motivé la réalisation d'un nouveau diagnostic archéologique sur certaines zones de la place. Ce diagnostic est programmé pour novembre prochain.

Par ailleurs, compte tenu des délais résultant de l'étendue et de la nature des examens à réaliser par l'expert dans le cadre du référé préventif, la Ville a réadapté le projet initial afin de réduire au minimum les travaux au droit du parc de stationnement souterrain et de s'affranchir de toute responsabilité vis-à-vis de désordres éventuels occasionnés par le chantier.

Aussi, sur l'emprise au sol du parc de stationnement, l'axe nord sud sera interrompu, les surfaces minérales en béton impliquant d'importants travaux de terrassement seront supprimées, les réseaux souterrains seront déviés et la pelouse existante sera conservée.

Ce projet modifié génère des incidences financières qui bouleversent l'économie générale du projet initial. Ces éléments constituent un motif d'intérêt général qui justifie la résiliation des différents marchés constitutifs de l'opération.

Ainsi, conformément aux dispositions des l'article 45 et 46.4 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable au marchés de travaux, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Maire à résilier les marchés suivants au motif que les modifications substantielles apportées au projet constituent un bouleversement de l'économie du marché :

- Marché 2014-008\_Lot 1 VRD (Démolition, terrassement, vrd, génie civil et surfaces minérales) avec la Société FAYAT pour un montant de 2 347 891 euros HT.
- Marché 2014-009\_Lot 2 AIRE DE JEUX avec la Société PROLUDIC pour un montant de 166 013,01 euros HT.
- Marché 2014-010\_Lot 3 AMENAGEMENTS PAYSAGERS (terre végétale, plantations, adduction d'eau et arrosage) avec la Société BERNARD PAYSAGE et ENVIRONNEMENT pour un montant de 294 359,02 euros HT.
- Marché 2014-011\_Lot 4 MOBILIERS ET SERRURERIE avec la Société PROVILLE pour un montant de 333 916,95 euros HT.
- Marché 2012-554 (mission d'étude, d'assistance technique et économique) conclu avec EGIS pour un montant de 40 500 euros HT,
- Marché 2012-555 (contrôle technique) conclu avec VERITAS pour un montant de 17 830 euros HT.
- Marché 2013-1830 (coordination Sécurité et Protection de la Santé) conclu avec DEKRA pour un montant de 5 075 euros HT.

Dans le cadre d'une résiliation pour motif d'intérêt général, le titulaire d'un marché a droit à une indemnité de résiliation, obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues, un pourcentage de 5%. Le titulaire a droit, en outre, à être indemnisé de la part des frais et investissements, éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, qui n'aurait pas été prise en compte dans le montant des prestations payées. Il lui incombe d'apporter toutes les justifications nécessaires à la fixation de cette partie de l'indemnité, dans un délai de quinze jours après la notification de la résiliation du marché. Pour les marchés de travaux, le titulaire doit, à cet effet, présenter une demande écrite, dûment justifiée, dans le délai de deux mois compté à partir de la notification de la décision de résiliation.

Ainsi après application de cette méthode de calcul définie par les CCAG applicables, le montant global des indemnités à verser aux titulaires est estimé à 144 849, 17 euros hors taxes.

Ce montant ne prend pas en compte la part des frais et investissements engagés dont les titulaires veulent en outre être indemnisés.

Les indemnités et frais de résiliation versés au titulaire conformément aux dispositions de l'article 46.4 du CCAG applicable aux marchés de travaux et de l'article 33 du CCAG applicable aux marchés de prestations intellectuelles seront imputées sur le budget principal : article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GAUTE. -**

Je vais très rapidement essayer de faire la synthèse de ces deux délibérations puisque le détail figure aux termes de ces projets de délibérations.

La 597, il s'agit de l'aménagement de la construction du mutli-accueil et du groupe scolaire des bassins à flot en rappelant que depuis le démarrage des travaux en novembre 2014 plusieurs événements majeurs sont apparus.

En janvier 2014 le démarrage des opérations a mis à jour des vestiges archéologiques d'anciens canaux, puis surtout la découverte de pollution de type radium.

Le préfet a été immédiatement saisi et a prescrit par un arrêté du 3 juin 2015 des mesures relatives à la gestion de risques radioactifs en définissant le périmètre de sécurité et la mise en sécurité du site.

La découverte de cette pollution radiologique nous impose malheureusement d'abandonner le projet de construction sur cette parcelle.

Ces éléments constituent un motif d'intérêt général qui justifie la résiliation des différents marchés constitutifs de l'opération dont le détail figure aux termes de la délibération.

Ainsi, conformément au cahier des charges, il vous est demandé de bien vouloir nous autoriser à résilier ces marchés au motif que la pollution radiologique découverte sur la parcelle interdit la construction du groupe scolaire sur site.

Dans le cadre de la résiliation pour motif d'intérêt général, une méthode de calcul légalement reconnue a été établie de sorte que les entreprises sont indemnisées à hauteur de 515.118,53 euros.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. Le groupe socialiste avait demandé le dégroupement des 597 et 598. Il y renonce.

En revanche les verts veulent intervenir sur le 597. Donc je donne la parole à Mme JAMET

**MME JAMET. -**

Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaitais aborder dans le cadre de cette délibération sur la résiliation des marchés pour la construction du groupe scolaire des Bassins à Flot la question des écoles sur le secteur de Bordeaux-Nord.

A Bacalan les écoles sont saturées. Aux Aubiers les écoles sont également saturées et en zone quartiers prioritaires, donc elles ne peuvent accueillir plus d'enfants. Et à Ginko son groupe scolaire risque fort de voir dépasser sa capacité lors de l'année scolaire 2016 / 2017.

Nous souhaitons vivement vous interpeller et vous alerter sur la vigilance à avoir concernant les effectifs des futurs groupes scolaires de ce quartier en pleine mutation.

Nous aimerions avoir un plan d'action pour voir comment tout ça va être construit dans les 10 années qui vont arriver pour assurer la présence des enfants de ces quartiers dans de bonnes conditions. Merci.

**M. LE MAIRE. -**

Mme CUNY

**MME CUNY. -**

Mme JAMET, concernant la situation des groupes scolaires sur Bordeaux Nord je peux d'ores et déjà vous dire que l'école Vaclav Havel dans le quartier Ginko n'est pas saturée.

Toujours à Ginko nous allons construire un nouveau groupe scolaire pour la rentrée de septembre 2019.

Nous allons également construire 2 groupes scolaires que l'on appelle BAF 1(?) – BAF 2(?) pour la rentrée de 2019 sur Bacalan.

Et un groupe scolaire provisoire pour la rentrée 2016.

Vous voyez que nous nous préoccupons vraiment à la fois du quartier des Aubiers et de Bacalan.

**M. LE MAIRE. -**

Le groupe scolaire qui devait être construit sur l'emprise foncière où l'on a découvert des matières radioactives sera construit sur une autre emprise qui va ouvrir à la rentrée 2016. J'avais demandé qu'on prenne des dispositions.

Donc on aura un groupe provisoire et modulaire qui pourra évoluer au fur et à mesure que la population arrivera sur le quartier des Bassins à Flot.

Mme JAMET

**MME JAMET. -**

En fait ça veut dire que pendant 3 ans les enfants vont être dans un groupe scolaire provisoire en ALGECO ?

**M. LE MAIRE. -**

Ça sera de l'ALGECO de qualité.

**MME CUNY. -**

De qualité. Vous qui êtes très sensible à tout ce qui est développement durable et écologie vous n'êtes pas sans savoir que dans des villes comme le Havre, ou également au Danemark et aux Pays-Bas vous avez des écoles, ou même des logements pour les familles qui sont faits dans ce que l'on appelle maintenant non plus des ALGECO mais des modulaires qui sont d'excellente qualité. Vous avez d'ailleurs des collèges en Gironde...

**M. LE MAIRE. -**

Si ça marche au Danemark c'est écologique. Très bien.

**MME JAMET. -**

Mais en termes de coûts, etc. ? Je ne vois pas du tout ce que ça peut être, donc c'est pour ça...

**MME CUNY. -**

Nous irons voir ensemble. Nous respecterons les normes.

**M. LE MAIRE. -**

On respectera toutes les normes.

Vous votez contre ? Non. vous avez votre information.

**D-2015/599**

**Transfert du marché n°2012-046 conclu avec la Société SFEIR . Avenant 1. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le marché 2012-046 ayant pour objet la maintenance et l'évolution du logiciel Nergie RECAV WEB a été conclu avec la société SFEIR HOLDING.

Le logiciel Nergie Recav, de la société Micronergie du groupe SFEIR Holding, est utilisé depuis 2010 par la Direction Générale Finances et Gestion ainsi que le pôle Finance du CCAS de la ville de Bordeaux afin d'assurer leurs obligations de gestion comptable des régies de recette et/ou d'avance et en respectant les normes comptables de l'instruction codificatrice N° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Il permet notamment de gérer les encaissements et décaissements de diverses natures, de suivre les mouvements et solde du compte DFT (Dépôt de fonds au trésor) du régisseur, les opérations de versement des recettes à la Recette des Finances et de reconstitution des dépenses, les envois de bordereaux de remise de chèque ainsi que les dépôts de numéraire, la transmission des pièces justificatives de dépenses et de recettes et l'édition des états comptables.

Au terme d'un acte sous seing privé, la société SFEIR a cédé la partie de son fonds de commerce Micronergie à la société A-REGIE SARL.

Il convient de passer un avenant pour transférer le marché 2012-046 à la société A-REGIE. Cette modification sera prise en compte dans l'avenant à conclure.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant correspondant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/600**

**Délégation au Maire pour signer les avenants de cession des marchés conclus par la Ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole dans le cadre du schéma de mutualisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du schéma de mutualisation métropolitain adopté par délibération n°2015-59 en date du 2 mars 2015, la Ville de Bordeaux s'est engagée dans le premier cycle de mutualisation, en indiquant les fonctions qu'elle souhaitait voir intégrer dans les services communs de la Métropole dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Des marchés répondant à des besoins de prestations en matière de fournitures, services et travaux sont nécessaires pour la création des services communs de janvier 2016 et pour assurer leur bon fonctionnement.

La mutualisation des services implique pour des raisons pratiques la cession de certains marchés soit en totalité, soit pour partie, contractés par les communes à la Métropole.

La cession de marchés se matérialise par la conclusion d'avenants de cession entre la Ville de Bordeaux qui cède le marché, la Métropole et le titulaire qui l'acceptent et qui présupposent :

1. La cession d'un marché dans sa totalité entraîne la substitution de la Métropole à la commune dans les droits et obligations nés du contrat. La cession d'une partie de marché entraîne l'adjonction de la Métropole à la commune et le partage des droits et obligations nés du contrat. Quelle que soit la formule retenue, un bilan financier précisant les sommes déjà mandatées par la commune sera établi pour chacun des marchés concernés dans le cadre des travaux de clôture des comptes.
2. L'avenant constatera l'accord de trois parties, la commune qui cède en totalité ou pour partie le marché, la Métropole qui accepte la cession, le titulaire du marché.
3. La cession du marché pourra emporter une incidence financière dans les cas où la substitution ou l'adjonction de la Métropole à la commune crée des contraintes nouvelles et justifiées au titulaire (lieux de livraison, modalités de facturation,...).

Les moyens nécessaires au financement des marchés cédés sont globalisés dans les fiches d'évaluation financière, annexées aux conventions de mutualisation et impactées sur les attributions de compensation.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, une information relative à la liste et au montant des marchés cédés à Bordeaux Métropole sera donnée aux membres du Conseil Métropolitain en 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L5211-4-2 L5211-4-3 et L5211-39-1,

**VU** le code des marchés publics, et notamment son article 20,

**VU** la délibération du conseil municipal du 2015-59 en date du 2 mars 2015 (*date d'adoption du schéma de mutualisation*),

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

- la conclusion d'avenants de cession des marchés de la Ville de Bordeaux à Bordeaux métropole implique pour des raisons pratiques au fonctionnement des services mutualisés,

**DECIDE**

**Article 1 :** Le conseil municipal approuve le principe de cession totale ou partielle des marchés contractés par les communes justifiées par des contraintes de fonctionnement des services mutualisés.

**Article 2 :** Le conseil municipal délègue au Maire le pouvoir de procéder à la conclusion des avenants de cession.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Liste des Marchés Ville de Bordeaux susceptibles d'être cédés entièrement ou partiellement à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation des services au 1er janvier 2016**

Observations :

- 1- la liste ci-dessous est purement indicative et peut ne pas être exhaustive notamment compte-tenu des éventuels marchés notifiés au cours du dernier trimestre 2015
- 2- les services opérationnels et la direction de la concurrence et de la commande publique sont chargés de juger de l'opportunité ou non de la cession du marché
- 3- la cession effective est conditionnée par l'acceptation formelle du ou des titulaires
- 4- la cession doit être formalisée par avenant

## Cession Totale

N° du marché	Objet du marché
2008-M080065-00	LOCATION MICRO ORDINATEURS, SERVEURS PERIPHERIQUES RECHERCHE CREDITBAILLEUR
2008-M080309-00	MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET VELOS EN LIBRE SERVICE
2009-M090050-00	PARC VEHICULES PROGRAMME LOCATION LOT 3 LOCATION 2 CAMIONS GRUES DEPTAC 19TONNES
2011-M100484-00	LOCATION 35 A 60 BERLINES SEGMENT B PROGRAMME LOCATION 2011/2016
2011-M110302-00	RENOUVELLEMENT PARC AUTO 20112016 LOT 3 LOCATION MINIBUS 8/9 PLACES 60 MOIS
2012-002-00	Lot 3 Assurance de la flotte automobile prestations de services en assurance pour la Ville
2012-004-00	LOCATION DE 5 RENAULT KANGOO EXPRESS
2012-005-00	LOCATION DE 3 RENAULT KANGOO EXPRESSION
2012-006-00	LOCATION DE 8 RENAULT CLIO
2012-007-00	LOCATION 1 RENAULT SCENIC
2012-010-03	contrôles techniques des véhicules
2012-016-00	renouvellement parc automobile, programme location 2011/2016

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2012-030-00	Logiciel ORACLE : Maintenance, mise à jour et support des systèmes de gestion de base de données
2012-031-03	Fourniture, mise en service et maintenance de fontaines "biologiques"
2012-039-03	fourniture de pièces détachées, accessoires, prestations de réparation
2012-040-03	fourniture de pièces détachées, accessoires, prestations de réparation
2012-041-03	fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations
2012-042-03	fourniture de pièces détachées, accessoires, prestations de réparation
2012-043-03	fourniture de pièces détachées, accessoires, prestations de réparation
2012-045-03	REPROGRAPHIE DOSSIERS DE CONSULTATION ENTREPRISES
2012-046-03	Maintenance et évolution du logiciel Nergie Recav WEB
2012-062-03	Acquisition de matériel, matériaux, fournitures et produits d'entretien du Miroir d'eau
2012-075-03	PIECES DETACHEES, ACCESSOIRES ET REPARATIONS POUR MATERIEL AGRICOLE
2012-081-00	Acquisition et maintenance de logiciels
2012-082-00	Prestations de formation en informatique pour les agents de la ville
2012-102-00	Location de 30 à 50 berlines de segment B programme de location année 20122017
2012-122-00	Maintenance évolutive du logiciel de CAO See Electrical des Services Techniques
2012-134-00	Tierce Maintenance applicative de l'application SAM
2012-154-00	renouvellement du parc d'engins et véhicules, année 2012
2012-186-03	LOT 2: Substrats pour production végétale et pépinière
2012-193-03	Lot 1 : pièces détachées, accessoires, réparations pour véhicules marque ISUZU

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2012-195-03	lot n° 5 pièces détachées pour véhicules industriels marque RENAULT TRUCKS
2012-198-03	lot n° 10 pièces détachées, équipements connexes grues marque PALFINGER
2012-199-03	lot n° 14 pièces détachées véhicules marque SMART et autres marques associées
2012-263-00	Lot 1 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ARCHITECTURE DE SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION
2012-264-00	Lot 2 : INTEGRATIONMISE EN OEUVRE DE SOLUTION DE SECURITEMAINTENANCE LOGICIELLE ET MATERIELLE
2012-265-00	Lot 3 : ACQUISITION DE COMPOSANTS LOGICIELS ET MATERIELS
2012-266-00	Lot 4 : AUDIT DE SECURITE, SCAN DE VULNERABILITE,TESTS D'INTRUSION POUR AMELIORER
2012-271-00	ACQUISITION, MAINTENANCE ET EVOLUTION DES AUTOCOMMUTATEURS
2012-272-00	Location de Microordinateurs, Serveurs, Eléments actifs, Périphériques etc fournisseur
2012-273-00	RECHERCHE DU CREDITBAILLEUR LOCATION DE MICRO ORDINATEURS, SERVEURS, ELEMENTS ACTIFS...
2012-282-00	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AUPRES DU POLE TELECOM DU DEPARTEMENT DES TECHNOLOGIES
2012-286-00	renouvellement du parc d'engins et de véhicules année 2012
2012-304-00	LOCATION DE VEHICULES FRIGORIFIQUES 12000 KM/AN
2012-308-03	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL MUNICIPAL (POLICE MUNICIPALE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE)
2012-323-03	Vérification, maintenance préventive et réparation des machines outils et des systèmes de filtration
2012-347-00	SOLUTION D'IDENTIFICATION PAR FREQUENCE RADIO (RFID) ET DE PROTECTION ANTIVOL
2012-348-00	FOURNITURE, ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION DE GESTION D'IDENTITE
2012-378-03	SOLUTION DE CAO POUR LE SERVICE BATIMENT DE LA DIRECTION DU CENTRE D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION
2012-418-00	Renouvellement du parc d'engins et de véhicules 2012

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2012-434-03	FOURNITURE MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE CONTROLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
2012-435-00	MAINTENANCE EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET GESTION DES CHANGEMENTS POUR LES ECOLES DE BORDEAUX
2012-452-00	PROGICIEL PLANITECH : MAINTENANCE PREVENTIVE, CORRECTIVE ET EVOLUTIVE
2012-456-00	ACQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE DU PORTAIL DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
2012-512-00	GESTION ET MAINTENANCE ASSISTEE PAR ORDINATEUR DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
2012-557-00	SERVICE D'INSERTION ET QUALIFICATION PROFESSIONNELLES : ENTRETIEN ET REPARATION DU PARC DE VELOS
2012-564-00	FOURNITURE MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE DE TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUE
2012-565-00	RENOUVELLEMENT DE LA SOLUTION MOBILE MATERIELLE POUR L'APPLICATION PLACIER DE GESTION DES
2013-009-00	ASSURANCE "FLOTTE AUTOMOBILE" LOT N°3
2013-014-00	PARC ENGIN ET VEHICULES ANNEE 2013 LOT 14 QUADRICYLES ELECTRIQUES
2013-015-00	PARC ENGIN ET VEHICULES ANNEE 2013 LOT 15 VOITURES PARTICULIERES ELECTRIQUES SEGMENT A
2013-016-00	PARC ENGIN ET VEHICULES ANNEE 2013 LOT 16 VOITURES PARTICULIERES ELECTRIQUES SEGMENT b
2013-019-00	REALISATION D'UNE MAQUETTE NUMERIQUE 3D ET FOURNITURE D'OUTILS DE VISUALISATION
2013-026-02	MATERIAUX A BASE DE BITUME LOT 2 : EMULSION DE BITUME
2013-029-02	CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET FOURNITURE DE VELOS PIBAL DESSINES PAR PHILIPPE STARCK
2013-050-00	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU PROGICIEL EACTION SOCIALE
2013-051-00	CONCEPTION ET REALISATION DE DISPOSITIFS INTERACTIFS ET D'EXPERIENCES MULTIMEDIA
2013-052-02	ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UNE PLATEFORME DECISIONNELLE BUSINESS OBJECT
2013-069-00	CONCEPTION ET REALISATION GRAPHIQUE VIDEO ET MULTIMEDIA

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2013-088-00	EVOLUTION DE L'ARCHITECTURE DE SAUVEGARDE DE LA VILLE DE BORDEAUX
2013-089-00	COMMUNICATION EDITORIALE ET EMISSIONS WEB INTERACTIVES
2013-090-00	DEVELOPPEMENT DE MIDLETS VILLE DE BORDEAUX POUR TELEPHONES NFC
2013-100-00	MAINTENANCE DU LOGICIEL STRADACARD, DE COLLECTE ET GESTION DES DONNEES DE CHRONOTACHYGRAPHES...
2013-148-00	PREPARATION AUX CERTIFICATS D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE
2013-200-00	EVOLUTION DU RESEAU INFORMATIQUE DE LA VILLE DE BORDEAUX
2013-201-00	PRESTATION DE BLANCHISSERIE ET ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL marché réservé ESAT / EA
2013-226-00	TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE DU PORTAIL WWW.BORDEAUX.FR
2013-238-02	Lot n°1 : VETEMENTS «IMAGE» (casquettes, sweat-shirt, tee-shirt, polos, débardeurs,...)
2013-239-02	Lot n°2 : VETEMENTS DE TRAVAIL (vestes, pantalons, combinaisons...)
2013-241-02	Lot n°4 : VETEMENTS DE RESTAURATION (vestes, pantalons, tabliers, gilet...)
2013-242-02	Lot n°5: VETEMENTS DE HAUTE VISIBILITE et VETEMENTS DE DESSUS (parka HV, Gilet HV, pantalon HV, park
2013-243-02	Lot n°6 : BLOUSES ET TUNIQUES (tuniques, blouses et pantalons)...
2013-244-02	Lot n°7 : CHAUSSURES DE VILLE (derbys, mocassins, boots, escarpins)
2013-245-02	Lot n°8 : VETEMENTS DE VILLE (costume, tailleur, costumes de réception, chemises, cravates...)
2013-247-02	Lot n°10 : MARQUAGE DES VETEMENTS (sérigraphie et transfert polyfloc)
2013-262-00	MAINTENANCE ET DEVELOPPEMENT DE SITE DRUPAL
2013-300-00	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU PROGICIEL CART@DS CS ET DES LOGICIELS ASSOCIES
2013-312-00	MAINTENANCE CORRECTIVE ET EVOLUTIOVE DU LOGICIEL DE GESTION DE RESERVATION DES VEHICULES DES POOLS L

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2013-319-00	ACQUISITION MISE EN OEUVRE SALLE DE LECTURE VIRTUELLE ET SITE INTERNET POUR LES ARCHIVES MUNICIPALES
2013-338-02	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL CHIMED
2013-468-00	DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS MULTIMEDIA POUR LES ETABLISSEMENTS CULTURELS
2013-476-00	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL PHRASEANET
2013-489-00	ANIMATION ET GESTION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES LIEE AUX METIERS DE L'INNOVATION D'USAGE ET DU DE
2013-490-00	SOLUTION DE GESTION DES FONDS CULTURELS ET SCIENTIFIQUES
2013-497-00	ACCESSIBILITE ET QUALITE DES SITE WEB
2013-502-00	AMO RELATIVE AU DEPLOIEMENT DE SERVICES MOBILES SANS CONTACT SUR LE TERRITOIRE DE BORDEAUX
2013-508-00	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU PROGICIEL NEEVA POUR LA GESTION DES FORMATIONS
2013-511-00	FOURNITURE MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE PROJETS
2013-AC01-00	PRESTATIONS DE FORMATION EN INFORMATIQUE POUR LES AGENTS DE L'INFORMATIQUE
2014-001-00	LOCATION DE MINI CHARGEUSES ET DE CHARGEUSES PELLETEUSES AVEC PIECES DETACHEES ET PRESTATIONS DE
2014-002-00	LOCATION DE MINI CHARGEUSES ET DE CHARGEUSES PELLETEUSES AVEC PIECES DETACHEES ET PRESTATIONS DE
2014-021-01	PRODUITS CHIMIQUES LOT 1 PRODUITS ET ACCESSOIRES PROFESSIONNELS RODONTICIDES ET ANTI PIGEONS
2014-022-01	PRODUITS CHIMIQUES LOT 2 APPATS ET ACCESSOIRES RODONTICIDES
2014-023-01	PRODUITS CHIMIQUES LOT 3 INSECTICIDES/BIOCIDES ANTIPARASITAIRES ET ACCESSOIRES
2014-028-00	location bouteilles de gaz industriel, domestique lot 1 gaz domestique
2014-031-01	SCENOGRAPHIE DES OPERATIONS DE COMMUNICATIONS EVENEMENTIELLES
2014-032-00	MAINTENANCE DES ENVIRONNEMENTS DE STOCKAGE DES DONNEES INFORMATIQUES

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2014-038-01	MAINTENANCE CORRECTIVE & EVOLUTIVE DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES FLUX & SERVICES ASSOCIES
2014-042-01	FOURNITURE DE PLAQUES DE NOMS DE RUE, DE PLAQUES DE NUMEROS D'IMMEUBLES ET DE POTEAUX
2014-046-01	LOT 2 : LAMPES DE TYPE SYLVANIA OU EQUIVALENT
2014-048-01	LOT 4: APPAREILLAGES ET EQUIPEMENTS DE TYPE SOGEXI ou EQUIVALENT
2014-050-01	LOT 7 : ACQUISITION DE COFFRETS DE CONNEXION PIED DE MAT
2014-055-01	LOT 12 : ACQUISITION DE LANTERNES DE STYLE
2014-056-01	LOT 13 : ACQUISITION DE MATS DE STYLE
2014-058-01	LOT 15 : ACQUISITION DE LUMINAIRES RESIDENTIELS SOLUTION A DECHARGE
2014-059-01	LOT 16 : ACQUISITION DE LUMINAIRES RESIDENTIELS EN SOLUTION LEDS
2014-062-01	LOT 19 : RENOVATION DE LANTERNES EN CUIVRE
2014-091-00	Location 35 à 50 "berlines segment B" 12500 km/an
2014-093-00	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE D'UN LOGICIEL DE GOUVERNANCE DES DONNEES NON STRUCTUREES
2014-118-01	pièces détachées, réparations lot 19 véhicules CITROEN
2014-119-01	pièces détachées, réparation, lot 27 véhicules de propreté RAVO
2014-120-01	pièces détachées, réparation, lot 27 véhicules de propreté SCARAB
2014-122-01	pièces détachées, réparation, lot 34 sous ensembles organes hydrauliques
2014-123-01	pièces détachées, réparation, lot 44 minipelles VOLVO
2014-125-00	MAINTENANCE PREVENTIVE, CORECTIVE ET EVOLUTIVE DU SYSTEME DE BILLETERIE ET DE BOUTIQUE DES MUSEES...
2014-127-00	GESTION DES ENCAISSEMENTS MONEO SUR LES HORODATEURS, LES TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUES ET

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2014-147-00	AQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL D'ECONOMAT
2014-148-00	EVOLUTION ET CORRECTION DE L'INTRANET SIG
2014-181-00	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DES MARCHES DE TELECOMMUNICATIONS
2014-185-00	FOURNITURE D'UN MASSICOT POUR LE POLE REPROGRAPHIE DE LA VILLE DE BORDEAUX ET PRESTATIONS ANNEXES
2014-186-00	ACQUISITION DES DROITS D'USAGES POUR LE LOGICIEL DE SAUVEGARDE SYMANTEC NETBACKUP ENTREPRISE
2014-190-00	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SUR LES PROJETS NUMERIQUES STRATEGIQUES
2014-192-00	FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS INFORMATIQUES A L'USAGE DE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP
2014-205-00	ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UNE APPLICATION INTERACTIVE POUR LA MAISON ECO CITOYENNE
2014-208-00	RESTAURATION SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE MAINTENANCE&EVOLUTION DU SYSTEME DE COLLECTE TRANSACTIONS
2014-228-01	Pièces détachées, accessoires, réparation année 2014 lot 36 flexibles, raccords, tuyauterie hydrauliques tous types de véhicules
2014-240-00	PRESTATIONS D'OPTIMISATION ET DE MAINTENANCE DE LA BASE SIG : ORACLE SPATIAL
2014-243-00	SERVICE HEBERGE DE PUBLICATION, GESTION ET DIFFUSION DE MESSAGES
2014-245-00	ACQUISITION ET MISE EN OEUVRE D'UN LOGICIEL DE GESTION LOCATIVE
2014-247-00	MAINTENANCE CORRECTIVE ET EVOLUTIVE DU PROGICILE DE GESTION DES ARCHIVES MUNICIPALES ARKHEIA
2014-265-00	MISSIONS DE PROGRAMMATION ET DE REGIE GENERALE DES CONFERENCES NUMERIQUE DE LA SEMAINE DIGITALE
2014-266-00	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A L'ELABORATION DU LIVRE BLANC DE LA SOLIDARITE NUMERIQUE
2014-267-00	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A L'AMENAGEMENT NUMERIQUE
2014-285-01	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU PROGICIEL GALPE - GESTION DES ALLOCATIONS POUR PERTE D'EMPLOI
2014-289-01	PLANTES FLEURISSEMENT PARCS/JARDINS & DECO. POUR MANIFESTATIONS -LOT 1 PLANTS D'ANNUELLES & BIANNU

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2014-290-01	PLANTES FLEURISSEMENT PARCS/JARDINS & DECO. POUR MANIFESTATIONS-LOT 2 SEMENCES FLORALES /POTAGERES
2014-293-01	PLANTES FLEURISSEMENT PARCS/JARDINS & DECO. POUR MANIFESTATIONS-LOT 5 BULBES RHIZOMES ET GRIFFES
2014-294-00	PLANTES FLEURISSEMENT PARCS/JARDINS & DECO. POUR MANIFESTATIONSLOT 6 ARBUSTES & PLANTES GRIMPANTES
2014-296-01	AIRES DE JEUX - MAINTENANCE ET ENTRETIEN - LOT 1 SECTEUR NORD
2014-297-01	AIRES DE JEUX - MAINTENANCE ET ENTRETIEN - LOT 2 SECTEUR SUD
2014-300-01	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU PROGICIEL CITY - GESTION DES ACTES DE L'ETAT CIVIL
2014-343-00	ACQUISITION ET MAINTENANCE DE LICENCES DES ENVIRONNEMENTS DE SUPERVISION IBM TIVOLI ET PRESTATIONS
2014-366-00	SOLUTION LOGICIELLE DE GESTION ENERGETIQUE DU PARC INFORMATIQUE
2014-409-00	MAINTENANCE DES SERVEURS ET DES ELEMENTS ACTIFS DU RESEAU DE LA VILLE DE BORDEAUX ET ACCOMPAGNEMENT
2014-423-00	PRESTATIONS D'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS, MAINTENANCE ET GESTION DE CHANGEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT
2014-424-00	PRESTATIONS D'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS, MAINTENANCE ET GESTION DE CHANGEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT
2014-425-00	PRESTATIONS D'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS, MAINTENANCE ET GESTION DE CHANGEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT
2014-426-00	PRESTATIONS D'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS, MAINTENANCE ET GESTION DE CHANGEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT
2014-440-00	Maintenance et évolution progiciel CARL SOURCE
2014-700-00	REALISATION D'UN REFERENTIEL DE STRUCTURATION ET DE GESTION DES METADONNEES DES DOCUMENTS
2014-AC04-00	ADMINISTRATION ET GESTION DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES ETUDE, CONSEIL ET ASSISTANCE
2015-004-00	Fournitures pour travaux de signalétique tous services lot 3 consommables machine d'atelier
2015-021-00	MAINTENANCE EVOLUTIVE DES LOGICIELS DE CAO AUTODESK ET ASSISTANCE AUX UTILISATEURS
2015-027-00	MAINTENANCE EVOLUTION PROGICIEL CIVILNET

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2015-030-00	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU PROGICIEL DE CONTROLE D'ACCES BATIMENT MICRO SESAME
2015-040-00	MAINTENANCE CORRECTIVE ET EVOLUTIVE DES SOLUTIONS GEOCONCEPT ET DES LOGICIELS ASSOCIES
2015-041-00	MAINTENANCE, EVOLUTION ET PRESTATIONS DU SYSTEME DE GESTION FINANCIERE GRAND ANGLE
2015-042-00	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL DIR'AJ
2015-043-00	MAINTENANCE ET EVOLUTION DE L'EQUIPEMENT DE MISE SOUS PLIS
2015-095-00	PIECES DETACHEES ACCESSOIRES/REPARATIONS VEHICULES PROPETE MARQUE SEMAT
2015-096-00	PIECES DETACHEES ACCESSOIRES/REPARATIONS VEHICULES LOT 37 PEINTURES SOLVANTS OUTILLAGES ET MATERIELS
2015-097-00	PIECES DETACHEES ACCESSOIRES ET REPARATION LOT 40 CABLAGES ELECTRIQUES/ELECTRONIQUES
2015-098-00	PIECES DETACHEES ACCESSOIRES ET REPARATION LOT 43 REPARATION ET ENTRETIEN VEHICULES
2015-100-00	TRAVAUX DE POSE AVEC FOURNITURE ET MAINTENANCE DE FIBRE OPTIQUE
2015-101-00	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL PANORAMA E2
2015-115-00	EQUIPEMENTS POUR LES ARBORISTES
2015-118-00	MAINTENANCE EVOLUTIVE DU LOGICIEL DE GESTION COMMERCIALE LIGNE 100
2015-148-00	ACQUISITION ET MISE EN OEUVRE D'UN LOGICIEL D'OBSERVATOIRE FISCAL
2015-149-00	SOLUTION HEBERGEE DE GESTION ET DE SUIVI DE TELEALERTE
2015-154-00	renouvellement parc d'engins et véhicules
2015-155-00	lot 18 bennes, conteneurs, berces, caisses sur mesure
2015-156-00	Achat d'équipements et de solutions numériques pour l'éducation, les prestations de mise en oeuvre
2015-161-00	Maintenance et évolution du progiciel GESCIME

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2015-170-00	MISSION D'ASSISTANCE DANS LE CADRE DE LA PREINSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME
2015-203-00	ESSOUCHAGE DES ARBRES LOT 1 ESSOUCHAGE PAR CAROTTAGE
2015-204-00	ESSOUCHAGE DES ARBRES LOT 2 ESSOUCHAGE PAR GRIGNOTAGE
2015-216-00	MISSION D'ARCHITECTE CONSEIL AUPRES DE LA VILLE DE BORDEAUX
2015-222-00	Maintenance corrective et évolutive du logiciel de gestion des délibérations airsdelib
2015-223-00	Pièces détachées, réparations, accessoires, outillages : lot 38 engins de propreté marque KRAMER
2015-224-00	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AU DEPLOIEMENT DE SERVICES MOBILES SANS CONTACT
2015-225-00	EVOLUTION ET MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE
2015-230-00	Acquisition de postes de travail, de serveurs, d'éléments actifs du réseau et divers périphériques
2015-232-00	Maintenance et évolution du logiciel Dollar Universe
2015-235-00	ACQUISITION, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UN COFFRE FORT ELECTRONIQUE A VOCATION PROBATOIRE
2015-237-00	Maintenance préventive, corrective et evolutive des piscines municipales
2015-242-00	ANALYSE DES EAUX/HYGIENE ALIMENTAIRE/QUALITE DE L'AIR - LOT 1 ANALYSE DES EAUX
2015-243-00	ANALYSE EAUX/HYGIENE ALIMENTAIRE/QUALITE DE L'AIR-LOT 2 HYGIENE ALIMENTAIRE/SURVEILLANCE MICROBIO-
2015-244-00	Fourniture et mise en oeuvre de solutions informatiques, de gestion et de facturation des taxes
2015-245-00	Prestations d'assistance technique relatives au déploiement de configurations informatiques
2015-249-00	Maintenance et évolution du progiciel projets stratégiques NQI
2015-250-00	Fourniture de consommables informatiques
2015-256-00	MAITRISE D'OEUVRE POUR UNE OPERATION DE DESAMIANPAGE ET D'ISOLATION DE LA COUVERTURE DU POLE

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2015-278-00	MAINTENANCE DU ROBOT DE SAUVEGARDE QUANTUM SCALAR I6000

## Cession Partielle

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2012-038-03	fourniture de pièces détachées, accessoires, prestations de réparation : lot 3, cylomoteurs, motocycles, scooters marque PEUGEOT
2012-074-03	PIECES DETACHEES, ACCESSOIRES ET REPARATIONS POUR MATERIEL AGRICOLE
2012-153-03	location courte durée (1 jour à 1 mois maximum) de matériels et engins BTP, espaces verts
2012-185-03	LOT N°1 : Aquisitions de produits spécifiques à la production végétale et pépinière : engrais, produ
2012-187-03	LOT 3: Compost et terre végétale
2012-188-03	LOT 4: Engrais bio et engrais classiques à destination des Espaces verts et du Service des Sports
2012-189-03	LOT 5: Paillages en sacs et linéaires
2012-190-03	LOT 6: (PBI) Fournitures d'auxiliaires et de matériels spécifiques destinées à la lutte biologique i
2013-003-00	PRESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE DES EQUIPEMENTS DE TRAVAIL
2013-013-00	LOCATION ET ENTRETIEN DE FONTAINES DE NETTOYAGE DE PIECES MECANIQUES
2013-023-02	FOURNITURE DE TITRE RESTAURANT
2013-040-00	LOCATION COURTE DUREE lot 1 nacelles élévatrices (14 à 20 m)
2013-042-00	LOCATION COURTE DUREE lot 3 plate forme automotrice
2013-131-02	EQUIPEMENT D'ARROSAGE LOT 1 ARROSAGE
2013-132-02	EQUIPEMENT D'ARROSAGE LOT 2 POMPAGE

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2013-133-02	EQUIPEMENT D'ARROSAGE LOT 3 MICRO IRRIGATION
2013-134-02	EQUIPEMENT D'ARROSAGE LOT 4 TUBES ET RACCORDS
2014-013-01	Gardiennage et sécurité des personnes et des biens pour les différents services de la Ville de Borde
2014-029-00	location bouteilles de gaz domestique, industriel lot 2 location de bouteilles
2014-030-00	location de bouteilles de gaz industriel, domestique lot 3 oxygène médical
2014-045-01	LOT 1 : LAMPES, APPAREILLAGES, LUMINAIRES DE TYPE PHILIPSMAZDAINDAL OU EQUIVALENT
2014-049-01	LOT 5 : LAMPES DE TYPE GEOSRAMVENTUREBLV OU EQUIVALENT
2014-051-01	LOT 8 : ACQUISITION D'ARMOIRES ET EQUIPEMENTS DE TYPE DEPAGNE OU EQUIVALENT
2014-052-01	LOT 9 : ACQUISITION D'APPAREILLAGES DE TYPE ABEL OU EQUIVALENT
2014-053-01	LOT 10 : ACQUISITION DE MATS ET CONSOLES
2014-054-01	LOT 11 : ACQUISITION DE LANTERNES FONCTIONNELLES
2014-057-01	LOT 14 : ACQUISITION DE LANTERNES ET ENSEMBLES DE TYPE COMATELEC OU EQUIVALENT
2014-061-01	LOT 18 : ACQUISITION DE LANTERNES ET KITS OPTIQUES TYPE VILLE DE BORDEAUX
2014-069-01	ENTRETIEN EXPLOITATION TRAVAUX NEUFS ET RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
2014-070-01	ENTRETIEN EXPLOITATION TRAVAUX NEUFS ET RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
2014-071-01	ENTRETIEN EXPLOITATION TRAVAUX NEUFS ET RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
2014-072-01	ENTRETIEN EXPLOITATION TRAVAUX NEUFS ET RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
2014-073-01	ENTRETIEN EXPLOITATION TRAVAUX NEUFS ET RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
2014-131-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 1 MACONNERIE/ CARRELAGE/ PLATERIE

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2014-132-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 2 : COUVERTURE/ ZINGUERIE/ CHARPENTE
2014-133-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 3 : ETANCHEITE
2014-134-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 4 : MENUISERIE BOIS- PARQUET
2014-135-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 5 : METALLERIE-MENUISERIE ALU ET PVC
2014-136-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 6 : PLOMBERIE CHAUFFAGE FUMISTERIE
2014-137-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 7 : VITRERIE/ MIROITERIE/ FILMS OPACIFIANTS/ SOLAIRES
2014-138-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 8 : ELECTRICITE INTERPHONIE
2014-139-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 9 : STORES VOLETS ROULANTS ALU PVC ET BOIS
2014-140-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 10 : NETTOYAGE RESEAUX POMPAGE FOSSES ET LOCAUX
2014-141-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 11 : ALARMES
2014-142-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 12 : HORLOGERIE
2014-144-01	TRAVAUX D'URGENCE ET PETITES INTERVENTIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX LOT 15 : ELECTRICITE ALARME INCENDIE
2014-223-00	FOURNITURE ET MAINTENANCE DE SOLUTION D'IMPRESSION ET PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT
2014-237-01	ENTRETIEN ET MAINTENANCE PAR NETTOYAGE ET CURAGE DES CANALISATIONS DES SEPARATEURS HYDROCARBURE DES
2015-002-00	Fournitures pour travaux de signalétique tous services lot 1 supports rigides
2015-003-00	Fournitures pour travaux de signalétique tous services lot 2 supports semi rigides
2015-005-00	MATERIAUX lot 1 serrurerie, ébauches de clés
2015-006-00	MATERIAUX lot 2 quincaillerie générale, agencement, ameublement
2015-007-00	MATERIAUX lot 3 lampes, éclairage et autres sources

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2015-008-00	MATERIAUX lot 4 matériels électriques divers, fils, câbles
2015-009-00	MATERIAUX lot 5 fourniture de plomberie, équipements associés
2015-010-00	MATERIAUX lot 6 bois brut, panneaux divers
2015-011-00	MATERIAUX lot 7 peintures, papiers peints, outillage, broserie
2015-012-00	MATERIAUX lot 8 outillage à main, outils sur mesure, de coupe, matériels électroportatifs
2015-013-00	MATERIAUX lot 9 fourniture de fixation
2015-014-00	MATERIAUX lot 10 matériels, équipement de chantier et d'atelier
2015-015-00	MATERIAUX lot 11 produits métallurgiques ferreux
2015-016-00	MATERIAUX lot 12 produits métallurgiques non ferreux
2015-017-00	MATERIAUX lot 13 revêtements de sols, produits de préparation
2015-018-00	MATERIAUX lot 14 gros oeuvre maçonnerie, plâtrerie, zinguerie, faux plafonds
2015-019-00	MATERIAUX lot 15 fournitures pour ameublement et décoration
2015-020-00	MATERIAUX lot 16 appareils, matériels de sanitaires, chauffage, PVC
2012-317-03	Acquisition de pièces détachées d'origine pour des appareils électroménagers et outils électro
2012-337-03	FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - LOT 1 : EPI STANDARDS
2012-338-03	FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - LOT 2 : CHAUSSURES DE SECURITE
2013-165-02	ACHAT DE VAISSELLE, MATERIEL ET ACCESSOIRE DE RESTAURATION
2013-219-02	FONTAINES A BONBONNES D'EAU ET CONSOMMABLES LOT 1
2013-220-02	FONTAINES A EAU SUR RESEAU - LOT 2

<b>N° du marché</b>	<b>Objet du marché</b>
2014-224-01	LOT 1 : FOURNITURE DE PAPIER (PAPIER BLANC ET DE COULEUR)
2014-225-01	LOT 2 : FOURNITURE D'ENVELOPPES AVEC OU SANS IMPRESSION
2014-291-01	PLANTES FLEURISSEMENT PARCS/JARDINS & DECO. POUR MANIFESTATIONS - LOT 3 SEMENCES PRAIRIES FLEURIES
2014-292-01	PLANTES FLEURISSEMENT PARCS/JARDINS & DECO. POUR MANIFESTATIONS - LOT 4 PLANTES VERTES & FLEURIES
2014-294-01	PLANTES FLEURISSEMENT PARCS/JARDINS & DECO. POUR MANIFESTATIONS-LOT 6 ARBUSTES & PLANTES GRIMPANTES
2013-030-02	DENREES ALIMENTAIRES LOT 1 PRODUITS SURGELES
2013-031-02	CHARCUTERIE, VIANDE DE PORC LOT N°2
2013-032-02	DENREES ALIMENTAIRES LOT 3 POISSONS ET COQUILLAGES FRAIS
2013-033-02	DENREES ALIMENTAIRES LOT 4 FRUITS ET LEGUMES FRAIS/ 4ème et 5ème gammes
2013-034-02	BOISSONS LOT 5
2013-035-02	DENREES ALIMENTAIRES LOT 6 PRODUITS LAITIERS OEUFs ET OVOPRODUITS
2013-036-02	DENREES ALIMENTAIRES LOT 7 EPICERIE
2013-037-02	BOUCHERIE LOT N°8
2013-038-02	DENREES ALIMENTAIRES LOT 9 VOLAILLE LAPIN FRAIS

**D-2015/601**  
**Délégation du Conseil Municipal sur les marchés conclus.**  
**Information.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23, il appartient au Maire de rendre compte des *"décisions prises en vertu de la délégation qu'il tient du Conseil municipal et relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% "*.

Vous trouverez ci-joint dans le tableau récapitulatif les décisions prises au cours des mois de septembre 2015.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Marchés à procédure adaptée conclus du 1er au 30 septembre 2015

No Marché	Intitulé du marché	Date de signature	Montant minimum HT en € ou Qte mini	Montant maximum HT en € ou Qte mini	Titulaire
2015-242-00	ANALYSE DES EAUX/HYGIENE ALIMENTAIRE/QUALITE DE L'AIR LOT 1 ANALYSE DES EAUX	04/09/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	12 500,00	IPL ATLANTIQUE
2015-243-00	ANALYSE EAUX/HYGIENE ALIMENTAIRE/QUALITE DE L'AIR LOT 2 HYGIENE ALIMENTAIRE/SURVEILLANCE MICROBIOLOGIQUE DE L'AIR	04/09/2015	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	33 000,00	IPL ATLANTIQUE
2015-277-00	BASILIQUE SAINT SEURIN RESTAURATION EXTERIEURE DE LA SACRISTIE MAITRISE D'OEUVRE	02/09/2015		33 150,00	ARCHITECTURE PATRIMOINE
2015-280-00	AMENAGEMENT PAYSAGER PARVIS DES ECOLES PARC PINCON - LOT 1 VRD/GENIE CIVIL/ SOL	10/09/2015		427 651,80	COLAS SUD OUEST
2015-281-00	AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARVIS DES ECOLES DU PARC PINCON - LOT 2 AIRE DE JEUX	10/09/2015		156 731,35	SONESDI
2015-282-00	AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARVIS DES ECOLES DU PARC PINCON - LOT 3 SERRURERIE	10/09/2015		159 800,00	CORRECTA
2015-284-00	RELATIONS PRESSE ET COMMUNITY MANAGEMENT LA SEMAINE DIGITALE	11/09/2015		45 976,00	OTTA/AKSON